Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260112-D2026_06-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 5 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 16
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé : LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît), NIVOLE Christohpe (donne pouvoir à DAUCE Jean-Luc), CORBE Régis (donne pouvoir à PLAINFOSSE Isabelle), FRABOULET Michel
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa.
Secrétaire de séance : LOISEAU Cécile est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_06– OBJET : Convention de partenariat avec le Théâtre de Poche

Rapporteur : GUYOT Sylvie

La commune et le Théâtre de Poche se sont rencontrés à plusieurs reprises depuis juin 2024 pour imaginer ensemble la programmation d'un spectacle sur Saint-Domineuc. La commune souhaite soutenir l'action de l'association en mettant à disposition gratuitement des espaces du Grand Clos pour un spectacle « hors les murs » proposé par l'association pour sa saison 2025-2026.

L'association propose un projet artistique et culturel en milieu rural dont les maîtres mots sont l'hospitalité et la générosité. Le Théâtre de Poche est une scène de territoire pour le théâtre, installée à Hédé-Bazouges. Son projet, résolument tourné vers le théâtre contemporain, se déploie sur le territoire de la Bretagne romantique et du Val d'Ille-Aubigné.

La présente convention permet de clarifier le partenariat entre la commune et le Théâtre de Poche

Le Théâtre de Poche propose la programmation du spectacle « Pister les créatures fabuleuses » les 3 et 4 mars 2026 au Grand Clos. Le spectacle est une aventure sur les traces laissées par les animaux dans le paysage, qui fait la part belle aux sons et à l'imaginaire.

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé de conclure une convention définissant les engagements respectifs des parties.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260112-D2026_06-DE

La commune mettra à disposition gratuitement le Grand Clos (salles AB, B, 30 m2, le Hall, les loges) le matériel technique (son, lumière, gradins) et des équipements (vaisselle, micro-ondes).

En contrepartie, le Théâtre de Poche s'engage à :

- Mentionner le soutien de la commune dans ses supports de communication ;
- Respecter les règles de sécurité incendie ;
- Restituer les lieux en état après la manifestation.

La présente convention est valable du 3 au 5 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont trois pouvoirs) :

- **Valide** la convention avec le Théâtre de Poche

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Cécile LOISEAU